Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Recu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID: 089-200067114-20211007-2021_148_1-DE

DEPARTEMENT
DE
L'YONNE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2021-148

Objet : Projet de modification simplifiée n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montigny-la-Resle - Approbation des modalités de mise à disposition du public

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

Le conseil de la Communauté de l'auxerrois, convoqué le 30 septembre 2021, s'est réuni le 07 octobre 2021 à 09 h 00 à la salle polyvalente de Chevannes, sous la présidence du Président, Crescent MARAULT.

Nombre de membres

en exercice : 64 présents : 56

votants: 61 dont 5 pouvoirs

Etaient présents: Stéphane ANTUNES, , Pascal BARBERET, Patrick BARBOTIN, Marie-Ange BAULU, Véronique BESNARD, Christophe BONNEFOND, Michel BOUBOULEIX, Nordine BOUCHROU, Sylvie DUMESNIL, Auria BOUROUBA, Jean-Luc BRETAGNE, Mani CAMBEFORT, Dominique CHAMBENOIT, Anna CONTANT, Daniel CRENÉ, Carole CRESSON-GIRAUD, Mathieu DEBAIN, Raymonde DELAGE, Sébastien DOLOZILEK, Michel DUCROUX, Chrystelle EDOUARD, Hicham EL MEHDI, Françoise LANG, Sophie FEVRE, Margaux GRANDRUE, Arminda GUIBLAIN, Pascal HENRIAT, Francis HEURLEY, Julien JOUVET, Souleymane KONÉ, Emilie LAFORGE, Jean-Luc LIVERNEAUX, Florence LOURY, Odile MALTOFF, Crescent MARAULT, Bruno MARMAGNE, Lionel MION, Maryse NAUDIN, Maud NAVARRE, Pierre FERRIER, Patrick PICARD, Stephan PODOR, Sylvie PREAU, Rémi PROU-MELINE, Philippe RADET, Bernard RIANT, Denis ROYCOURT, Maryline SAINT ANTONIN, Magloire SIOPATHIS, Michaël TATON, Dominique TORCOL, Vincent VALLÉ, Philippe VANTHEEMSCHE, Yves VECTEN, Patricia VOYE, Farah ZIANI.

<u>Pouvoirs</u>: Nicolas BRIOLLAND à Pascal BARBERET, Isabelle JOAQUINA à Carole CRESSON-GIRAUD, Emmanuelle MIREDIN à Nordine BOUCHROU, Mostafa OUZMERKOU à Auria BOUROUBA, Laurent PONROY à Hicham EL MEHDI.

Absents non représentés : Gérard DELILLE, Guido ROMANO, Céline BÄHR.

Secrétaire de séance : Dominique CHAMBENOIT.

Rapporteur: Christophe BONNEFOND

Envoyé en préfecture le 14/12/2021

Reçu en préfecture le 14/12/2021

Affiché le

ID: 089-200067114-20211007-2021_148_1-DE

Rapporteur: Christophe BONNEFOND

Un arrêté du Président de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 8 juin 2021 a prescrit la modification simplifiée du PLU de la commune de Montigny-la-Resle afin d'opérer le changement suivant de créer une zone Al (agricole de loisir) afin de permettre la réalisation de constructions liées au complexe hôtelier du château de la Resle.

Considérant qu'il appartient au Conseil Communautaire de définir les mesures de concertation avec le public. Il est proposé les mesures suivantes :

- Le dossier de modification simplifiée sera mis à disposition du public pendant une durée de 1 mois.
- L'exposé des motifs et un registre, permettant au public de consigner ses observations, seront mis à disposition au siège de la Communauté de l'Auxerrois ainsi qu'à la Mairie de Montigny-la-Resle, aux dates et jours d'ouverture habituels.
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié dans un journal diffusé dans le département et affiché au siège de la Communauté de l'Auxerrois et à la Mairie d'Auxerre, au moins 8 jours avant le début de la mise à disposition.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera transmis pour avis aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L.132-7 et L.132-9.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme d'Auxerre;
- D'autoriser le Président à signer tous actes et documents aux fins d'exécution de la présente délibération.

.....

Vote du conseil communautaire :

voix pour
voix contre
abstention
n'a pas pris part au vote
absents lors du vote
3

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Crescent MARAULT Affiché le : 13.10.21